

Département de MAINE ET LOIRE  
 Arrondissement de Saumur  
 Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 Séance du conseil municipal du 17 mars 2016

Convocation du 29/02/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 23/03/2016.

L'an deux mil seize, le dix sept mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAINON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND

**Absent** : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Dominique GIRARD, excusés

**DCM 2016-16**

**Affectation des résultats 2015 en 2016 du lotissement « La Croix du jubilé »**

Le conseil municipal de La Breille- Les Pins réuni sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2014 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	- 10 023.70
Report à nouveau solde créditeur 110	
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	- 726.00

Section d'Investissement

Solde d'exécution avec les résultats antérieurs	0
---	---

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser :
0	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement	0
---	---

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	0
--	---

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent ou déficit de fonctionnement reporté »	- 10 749.70
---	-------------

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 22/03/2016  
Le Maire,  
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 23/03/2016  
Et de la publication, le 23/03/2016


